

Le 11 mars 2024

FLASH-INFO

A L'ATTENTION des ICT et TCT de la DGA

ENTRETIEN INDIVIDUEL ANNUEL (EIA) 2024 : UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER !

En février de chaque année, les agents civils et militaires de la DGA sont informés des dates de la campagne d'évaluation professionnelle pour réaliser leur entretien individuel annuel (EIA).

En 2024, le calendrier des entretiens pour les ICT et les TCT a été avancé : *** les entretiens avec les supérieurs directs et les autorités hiérarchiques devant s'achever respectivement le 15 avril pour le premier entretien (avec votre N+1) et le 30 avril pour le second (avec votre N+2).**

N'hésitez pas à rappeler ces dates clés à vos managers afin qu'ils ne les dépassent pas, car l'administration a commencé à fixer les premiers RDV avec vos organisations syndicales en juin. Lors de ces RDV, les organisations syndicales seront là pour vous défendre et vous soutenir dans le cadre de votre avancement.

Préparez votre entretien - Fixez-vous des priorités !

2024 est une année charnière pour les ICT et les TCT, année qui amène de nombreuses nouveautés, en termes de reclassement et de carrière. Notez bien les points suivants pour réussir votre entretien :

- **Votre reclassement** : Comme vous le savez, la **CFTC** s'est battue pour que la date limite du dépôt de votre recours en reclassement soit repoussée au-delà du 4 mars 2024 fixée par la DRH afin de vous donner le temps d'en parler avec vos managers puis de passer votre entretien individuel d'évaluation.

La DRH a fini par concéder un délai fixant la date limite des recours au 29 mars 2024, ce qui ne permettra malheureusement pas à tous d'échanger avec les managers comme cela est préconisé par la DRH elle-même, afin d'éviter un afflux excessif des recours vers elle...

Conseils de la CFTC :

- ✈ Accompagnez votre demande de recours de votre dernière Fiche de poste (FDP) car c'est elle qui fera foi pour obtenir le reclassement de votre choix dans la mesure où la nouvelle référence pour votre carrière est votre FDP et non vous-même... ;
- ✈ Basez également votre argumentaire sur le nombre de points déterminant votre classe d'emploi (confer la nouvelle grille de critères de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, en faisant la somme des degrés pour chacun des critères).

En cas de difficulté n'hésitez pas à contacter la CFTC Défense.

- **Votre carrière** : Vous êtes désormais invités à rencontrer vos conseillers carrières trois fois dans votre vie professionnelle (3 jalons¹). **N'hésitez pas à les contacter pour des entretiens intermédiaires en vue de définir avec vous les leviers vous permettant de vous assurer la meilleure carrière possible et des avancements justifiés ;**



- **Votre entretien professionnel** : Nous insistons sur le fait que vous devez préparer votre entretien en privilégiant les arguments liés à votre poste et non à vous-même puisque désormais c'est votre fonction qui prime.

Ce qui veut dire que vous devez négocier au mieux votre Fiche de Poste et les Objectifs qui vont vous être proposés afin de vous permettre d'utiliser le(s) bon(s) levier(s) pour avancer dans votre carrière et gagner des bonus en euros... 3 leviers sont à votre disposition (2 seulement seront utilisés pour cette année, votre performance ne pouvant être évaluée qu'à partir de 2025).

Et, si cela ne suffit pas, contactez sans tarder la CFTC Défense qui vous accompagnera dans la préparation de cet entretien primordial pour votre carrière.

A noter : Une documentation complète vous est proposée sur votre site IEIA, prenez soin de bien l'utiliser. Les objectifs doivent répondre aux critères SMART², pensez-y.

Contact pour information :
cftcdefense@gmail.com



@federationcftcdefense



@CFTC_Defense



cftc-defense

¹ **Jalons de carrière : 32 ans ou recrutement plus 4 ans ; 37 ans ou recrutement plus 9 ans ; 42 et 50 ans.**

Une évaluation externe des aptitudes de l'agent s'ajoutera par ailleurs aux résultats obtenus en vue de percevoir les perspectives qui pourront s'ouvrir aux agents désireux de progresser (**l'agent conservant son autonomie de décision dans le champ qui lui est offert...**)

Remarque : la majorité des agents devant travailler jusqu'à l'âge minimum de la retraite accordée à 64 ans, le dernier jalon est à prendre très au sérieux.

¹ **Objectifs « SMART »** : Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporel.